COMPRENDRE

LE FAUX PLURALISME DU SERVICE PUBLIC

Censure, extrême droite et guerre contre LFI

→

Sauvegarde. Diffuse. Réponds.



@miaoulenchon

UNE OBLIGATION CLAIRE

Le service public n'est pas un média comme les autres. La loi impose à l'audiovisuel le respect du pluralisme des courants de pensée et d'opinion. Pas seulement compter les minutes des partis.

Le pluralisme, c'est aussi décider qui commente le monde, qui dispose d'une chronique régulière, quelles paroles sont légitimes et lesquelles deviennent « problématiques ».

Et là, il y a un problème.



@miaoulenchon

HAENEL DÉPUBLIÉE

9 septembre 2026.

**Dans La Grande Librairie sur France 5,
Adèle Haenel dispose
de la traditionnelle carte blanche
de fin d'émission.
Elle parle de Gaza, dénonce
un génocide, interpelle la France et
appelle à sanctionner Israël
et à « libérer la Palestine ».
L'émission passe en direct.**

**Puis France Télévisions retire
le replay de sa plateforme.
Motif invoqué : l'absence
de contradiction...**



@miaoulenchon

CARTE BLANCHE ?

C’est précisément là que ça devient vertigineux.

Une carte blanche, par définition, est une parole personnelle et libre.
Augustin Trapenard l’avait d’ailleurs présentée ainsi.
Mais quand Adèle Haenel utilise réellement cette liberté pour tenir une parole politique de rupture :
France Télévisions efface la séquence.

Le débat n’est pas accepté.
La parole n’est pas contextualisée.
Elle disparaît simplement du replay officiel.



@miaoulenchon

SAPIN
ET TAPIS ROUGE

Au même moment, France Inter recrute Charles Sapin pour tenir l'éditorial politique du dimanche matin. Il est directeur adjoint de Valeurs actuelles.

Son arrivée provoque une fronde interne. Une assemblée générale des personnels vote à l'unanimité une motion demandant à France Inter d'y renoncer, avec menace de grève.

Réponse de la direction :
il reste à l'antenne.
Au nom du « pluralisme ».



@miaoulenchon

CONDAMNÉ POUR RACISME

Valeurs actuelles n'est pas seulement un média « polémique ».

En 2015, son directeur de publication est condamné pour provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence envers les Roms, après le dossier « Roms, l'overdose ». En 2022, le directeur de publication et l'auteur de « Obono l'Africaine », où Danièle Obono était représentée enchaînée en esclave, sont condamnés pour injure publique à caractère raciste. La Cour de cassation rejette leur pourvoi en janvier 2024 : la condamnation devient définitive.

Et c'est aujourd'hui le directeur adjoint de ce média que France Inter choisit pour son éditorial politique du dimanche. Au nom du « pluralisme ».



@miaoulenchon